



Réf. Farde e-Assemblées : 2268028

N° OJ : 4

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019

Objet : PDV 2017 - 2020.- Convention 2017-2018 Ville de Bruxelles / New Samusocial.- Projet 3.1 "Maraudes-Equipes mobiles d'aide".

Le Conseil Communal,

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, via le programme Politique de la Ville finance le projet 3.1 "Maraudes-Equipes mobiles d'aide" dans le cadre du Nouveau Programme Politique de la Ville 2017-2020

Considérant qu'un subside de 517.991,70€ servira à financer de 12/2017 à 12/2018 le projet 3.1 "Maraudes-Equipes mobiles d'aide".

Ce subside est réparti comme suit:

un subside de 133.970,14€ en 2017
126.470,14€ en frais de personnel;
7.500,00€ en frais de fonctionnement;

un subside de 384.021,56€ en 2018
347.641,20€ en frais de personnel;
18.000,00€ en frais de fonctionnement;
18.380,36€ en frais d'investissement.

Sur proposition des Bourgmestres et Echevins,

Arrête :

Article unique : Approuver la convention.

Annexes :

[PDV 2017 - 2020 : convention 2017-2018 entre la Ville de Bruxelles et New Samusocial - projet 3.1 "Maraudes-Equipes mobiles](#)